

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2011

Conseillers présents : 18

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 4

Patricia Fournier pouvoir à Josiane Bailly, Christian Wyttyneck pouvoir à Paul Balny, Christophe Triplet pouvoir à Bernadette Péchon, Murielle Fée pouvoir à Catherine Quignon.

Absents excusés : 7

Christophe Hertout, Dany Ysebaert, Micheline Roger, Alexandre Prédinas, Wilfried Larcher, Bertrand Garret, Marie-Pierre Mercier.

Séance ouverte à 20 h 00.

1) Désignation du secrétaire de séance

David Minard, candidat, est nommé à l'unanimité.

2) Régie Communale de Montdidier - Affectation du résultat 2010 - Budget principal

Mme Le Maire

Le 13 avril 2011, le Conseil d'Administration de la Régie Communale de Montdidier, après avoir entendu le Compte Administratif ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Chiffres en Euros	Résultat CA 2009	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2009	Reste à réaliser 2010	Solde reste à réaliser 2010	Chiffres 2010 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Pour information		
				Dépenses	Recettes	
Investissement	- 4 614 252.46 €		5 121 303.50 €	272 035 €	-272 035 €	507 051.04€
				Recettes		
Fonctionnement	1 730 670.36 €		- 682 538.82 €			1 048 131.54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2010</u>	1 048 131.54 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin d'autofinancement et/ou à l'exécution du virement prévu au BP (cpt 1068)	
Solde disponible affecté comme suit affectation complémentaire en réserve (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	1 048 131.54 €

Total affecté au compte 1068	
versement à la ville de Montdidier (mandat au compte 672)	150 000.00 €
2) <u>Déficit global cumulé au 31/12/2010</u>	
Déficit à reporter (D 002)	

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions du Conseil d'Administration de la Régie Electrique de Montdidier.

3) Régie Communale de Montdidier - Affectation du résultat 2010 - Budget annexe – chaufferie, réseau de chaleur

Mme Le Maire

Le 13 avril 2011, le Conseil d'Administration de la Régie Communale de Montdidier, après avoir entendu le Compte Administratif ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Chiffres en Euros	Résultat CA 2009	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2009	Reste à réaliser 2010	Solde reste à réaliser 2010	Chiffres 2010 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Pour information		
Investissement	38 579.03 €		407 354.20 €	Dépenses	Recettes	445 933.23 €
				Recettes	Dépenses	
Fonctionnement	22 935.76 €		9 727.19 €			32 662.95 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2010</u>	32 662.95 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin d'autofinancement et/ou à l'exécution du virement prévu au BP (cpt 1068)	
Solde disponible affecté comme suit affectation complémentaire en réserve (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	32 662.95 €
Total affecté au compte 1068	
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2010</u>	
Déficit à reporter (D 002)	

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions du Conseil d'Administration de la Régie Electrique de Montdidier.

4) Régie Communale de Montdidier - Affectation du résultat 2010 - Budget annexe – Eolien

Mme Le Maire

Le 13 avril 2011, le Conseil d'Administration de la Régie Communale de Montdidier, après avoir entendu le Compte Administratif ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Chiffres en Euros	Résultat CA 2009	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2009	Reste à réaliser 2010	Solde reste à réaliser 2010	Chiffres 2010 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Pour information		
Investissement	0 €		- 879 442.95 €	Dépenses 49 345.00 €	Recettes -Dépenses 214 255.00 €	- 879 442.95 €
Fonctionnement	0 €		665 287.29 €	Recettes 263 600.00 €		665 287.29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2010</u>	665 287.29 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin d'autofinancement et/ou à l'exécution du virement prévu au BP (cpt 1068)	
Solde disponible affecté comme suit affectation complémentaire en réserve (cpte 1068)	665 187.95 €
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	99.34 €
Total affecté au compte 1068	
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2010</u>	
Déficit à reporter (D 002)	

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions du Conseil d'Administration de la Régie Electrique de Montdidier.

5) Communications sur le Budget Primitif 2010 de la Régie Communale de Montdidier - Budget principal

Madame le Maire,

Par délibération n°275 du 26/11/2002, le conseil a annulé les statuts de la Régie Electrique de Montdidier de l'année 1925 et a décidé de créer, à compter du 01/01/2003, une Régie Communale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, conformément aux dispositions du décret n°2001-184 du 23/02/2001.

Le budget primitif « principal » de la Régie Communale de Montdidier a été voté, à l'unanimité, par le conseil d'administration, le 13 avril 2011. Qui se présente, sans intervention de la ville, comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice	5 164 850.00 €	
Recettes de l'exercice		4 780 300.00 €
Excédent reporté		1 048 131.54 €
	-----	-----
	5 164 850.00 €	5 828 431.54 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	485 900.00 €	
Recettes de l'exercice		250 890.00 €
Reste à réaliser – dépenses	272 035.00 €	
Excédent reporté		507 051.04 €
	-----	-----
	757 935.00 €	757 941.04 €
Total Général	5 922 785.00 €	6 586 372.58 €

Le conseil prend acte de ces communications.

6) Communication sur le Budget Primitif de la Régie Communale de Montdidier - Chaufferie – réseau de chaleur

Madame le Maire,

Le budget primitif « chaufferie – réseau de chaleur » de la Régie Communale de Montdidier a été voté, à l'unanimité, par le conseil d'administration, le 13/04/2011. Qui se présente, sans intervention de la ville, comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice	926 020.00 €	
Recettes de l'exercice		926 020.00 €
Excédent reporté		32 662.95 €
	-----	-----
	926 020.00 €	958 682.95 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	538 811.00 €	
Recettes de l'exercice		92 905.00 €
Excédent reporté		445 933.23 €
	-----	-----
	538 811.00 €	538 838.23 €
Total Général	1 464 831.00 €	1 497 521.18 €

Le conseil prend acte de ces communications.

7) Communication sur le Budget Primitif de la Régie Communale de Montdidier - Eolien

Madame le Maire,

Le budget primitif « chaufferie – réseau de chaleur » de la Régie Communale de Montdidier a été voté, à l'unanimité, par le conseil d'administration, le 13/04/2011. Qui se présente, sans intervention de la ville, comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice	1 518 209.00 €	
Recettes de l'exercice		1 593 106.00 €
Excédent reporté		99.34 €
	-----	-----
	1 518 209.00 €	1 593 205.34 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	563 106.00 €	
Recettes de l'exercice		1 228 765.95 €
Restes à réaliser	49 345.00 €	263 600.00 €
Déficit reporté	879 442.95 €	
	-----	-----
	1 491 893.95 €	1 492 365.95 €
Total Général	3 101 102.95 €	3 085 571.29 €

Le conseil prend acte de ces communications.

8) Taux d'imposition 2011

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission de Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les taux d'imposition, des taxes directes locales, pour l'année 2011, comme suit :

Taxe d'habitation	24.89 %
Taxe Foncière Bâti	13.85 %
Taxe Foncière Non Bâti	33.03 %
CFE	11.54 %

9) Budget primitif 2011 - Ville

Madame le Maire :

donne lecture du budget primitif 2011 dont la balance s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses

Opérations réelles	6 243 926.00 €
Opérations d'ordre	90 000.00 €
Virement à la section d'investissement	619 000.00 €

Total des dépenses de fonctionnement 6 952 926.00 €

- Recettes

Opérations réelles	6 216 050.00 €
Excédent reporté	736 876.00 €

Total des recettes de fonctionnement 6 952 926.00 €

Section Investissement

- Dépenses

Opérations réelles	2 754 000.00 €
Reste à réaliser	875 062.00 €
Résultat reporté	123 582.00 €

Total des dépenses d'investissement 3 752 644.00 €

- Recettes

Opérations réelles	2 045 000.00 €
Opérations d'ordre	90 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	619 000.00 €
Affectation	251 201.00 €
Reste à réaliser	747 443.00 €

Total des recettes d'investissement 3 752 644.00 €

Total Général 10 705 570.00 € 10 705 570.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, le budget primitif Ville 2011,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,
- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

22 votants

19 pour

3 abstentions (Mme Durieux et Mrs Heintz, Sammiez)

V. Sammiez : Les dépenses d'énergie et d'électricité : ça ne comporte que l'électricité ou tous les types d'énergies y compris le carburant ?

Mme Le Maire : Le gaz et l'électricité.

V. Sammiez : Les 30 000 € de l'éolien qui ont été distribués sous forme de bon d'achat dans quel budget sont ils ?

Mme le Maire : Dans le budget éolien de la régie car vous avez une partie des bénéficiaires qui doit être reversée par tiers. Donc là cette opération faisait partie du tiers. D'ailleurs il n'y aura pas forcément 30 000 € en bons d'achats qui auront été consommés puisque nous n'avons que 700 clients qui les ont utilisés. Par contre nous retrouvons la différence dans le bilan de la régie sur la participation pour les vélos électriques.

V. Sammiez : Qui a décidé de la redistribution des 30 000 €, avons-nous voté ou évoqué le sujet ?

Mme le Maire : C'est le conseil d'administration de la Régie électrique.

V. Sammiez : D'accord, mais j'avais noté au conseil du 13 décembre, que M. Garret vous avez demandé comment se décidait la redistribution des résultats ? Et vous avez répondu : C'est la Régie et le Conseil municipal.

Mme le Maire : Oui, donc en fait, selon les résultats sur le bénéfice de la régie concernant l'éolien, vous avez 3 tiers. Un premier tiers est géré par la régie pour ses travaux d'amélioration de son réseau. Un deuxième tiers est reversé à la commune qui s'engage à cibler des actions soit : d'amélioration du patrimoine pour les économies d'énergies, soit des actions en faveur des particuliers. Le troisième tiers (qui fait partie du protocole d'accord qui est signé avec l'Europe et tous les partenaires Région Adème ...) est injecté sur les aides directes aux particuliers. C'est pour cela que sur les vélos, vous avez une aide de la régie de 10% quand vous êtes un habitant de Montdidier, une aide de 10% de la ville, une aide de la com de com (puisque celle-ci bénéficie des taxes éoliens) et 10% des commerçants qui font un geste à cet égard. Un habitant de Rubescourt ne sera accompagné que de 10% de la com de com et 10% du commerçant.

J. Heintz : Il y a un tiers à 150 000 € et le troisième à 30 000 € !

Mme Le Maire : Non, non, non. 150 000 € c'est ce que nous vous avons exposé tout à l'heure, c'est le reversement de la Régie sur la Ville, qui ne prend pas que la participation de l'éolien puisque nous n'avons pas fait 150 000 € de bénéfices. Sur chaque opération, nous allons cibler des actions. Sur l'éolien, comme nous avons eu une subvention européenne, une subvention de la région avec une avance remboursable et aussi une subvention du conseil général et que c'était la première fois qu'il y avait un projet public en France, il y a eu un protocole d'accord. Celui-ci disait clairement que les bénéfices de cette opération doivent être réinjectés sous les trois tiers que je viens de vous évoquer. Ce qui n'est pas forcément le cas pour le réseau de chaleur. La régie électrique a construit un réseau de chaleur, elle va faire des bénéfices sur son réseau de chaleur parce qu'elle vend un nouveau produit, elle n'est pas obligée de les réinjecter comme c'est le cas sous forme des trois tiers. La politique que nous avons au sein de la régie électrique c'est de dire que finalement chaque fois que l'on ne consomme pas X on le remet dans le système pour pouvoir continuer nos actions et les financer.

J. Heintz : Ok, donc on décide de faire 30 000 € en bons d'achat chez un commerçant qui je suppose a été mis en concurrence. Moi personnellement j'aurais eu d'autres options : de baisser de 10 € chaque facture d'électricité ce qui faisait 30 000 € de pouvoir d'achat pour les gens de Montdidier ou s'en doute ce que j'aurais proposé de dire à la régie électrique de faire un fond « Mécénat » pour la création d'entreprise. Puisque nous sommes partis dans le développement durable, nous aurions aidé à l'installation de jeunes créateurs d'entreprises qui pourraient s'installer sur Montdidier et qui auraient pour activité le développement durable. Ceci étant, l'idée du cadeau c'était bien et nous n'allons pas discuter sur le choix de ce dernier. Mais vous l'avez s'en doute entendu comme moi, pourquoi avoir choisi un commerçant plutôt qu'un autre et pourquoi ne pas avoir pris tous les commerçants qui vendaient ce type d'ampoules...

Mme Le Maire : Effectivement il y a eu une mise en concurrence et une volonté de travailler sur plusieurs années. C'est-à-dire que cette année Gédimat peut être inscrit, l'année prochaine si nous travaillons sur de l'équipement électroménager de classe A+ par exemple, ce sera des magasins comme Leclerc ou Top Elec qui pourront être éligibles et à condition qu'ils se conforment aussi à la charte.

Ensuite sur la réduction des 10 €, nous ne pouvons pas réduire le montant d'une facture puisque le tarif est réglementé, c'est la loi Nomé. Nous ne pouvons pas le faire et c'est bien notre problème parce que si nous pouvions intervenir aussi sur le tarif dans quelques années ça nous serait très utile. Qu'est ce qui va se passer en gros sur cette loi, en 2015 normalement les tarifs vont être déréglés, mais en attendant le prix de l'électricité ne fait qu'augmenter et dans 4 ou 5 ans on bénira le choix des éoliennes publiques dans la mesure où nous pourrions vendre le prix de l'électricité produite localement, c'est-à-dire à peu près sur un prix de revient de 82 €. Quand le prix de l'électricité aura atteint 240 € et que nous, nous pourrions le vendre à 82 € nous serons très heureux.

Les bons d'achat ont été distribués de janvier à mars et il y avait quand même au delà des ampoules, la possibilité d'acheter soit de l'isolant, des économiseurs d'eau ... tout ce qui concerne le développement durable, aux économies d'énergie ou de consommation. L'année prochaine si nous avons un peu plus de bénéfices nous aimerions une opération de grande envergure et dans 5 ou 6 ans l'idée pour nous, c'est peut être d'aller jusqu'à l'aide à l'acquisition de véhicules électriques de type voitures. Pour se faire, il faudra beaucoup plus de dividendes car si nous voulons être compétitifs, il faut en gros amener 5 000 € d'aides environ partagés entre la régie, la ville peut être la com de com. Je pense que c'était sympa de rendre à nos habitants qui voient les éoliennes et qui ne les ont pas contestées, de faire un geste en disant que nous ne pouvons pas l'effectuer sur votre facture mais nous le faisons autrement.

Sur le « Mécénat », je vous signale quand même que sur la zone industrielle, nous avons créé un petit hôtel d'entreprises sur les éco activités et loyers maîtrisés. Nous avons une demande pour de l'éco activité qui souhaite avoir du parcellaire, à qui nous allons probablement dire la première année le terrain sera à titre gracieux. Je pense que nous faisons le maximum pour les emplois. Tout à l'heure quand nous allons évoquer le programme voirie, je vais vous demander l'autorisation d'intégrer en sous couche des matériaux recyclés. Nous avons une entreprise locale qui est dans ce domaine, nous devons être démonstrateurs.

J. Heintz : Si vous posez la question aux habitants : est ce que vous voulez 10 € pour acheter des ampoules basses consommations ou voulez-vous que nous investissons pour essayer de faire venir des entreprises ? Je suis certain de la réponse. Pour les montdidériens : est ce que 4 ampoules c'était leur but de fin d'année ? A ce jour, je pense que tout passe par le développement économique et la création d'emplois donc faire venir des entreprises et les aider à s'installer chez nous. Ne faut il pas plutôt s'orienter sur cette piste.

Mme Le Maire : Quand vous dites ça, vous donnez le sentiment qu'on ne le fait pas. Je viens de vous l'expliquer, c'est ce que nous avons réalisé avec l'hôtel d'entreprise et la nouvelle demande pour de l'éco activité. Nous avons à un moment donné la volonté de développer les éco activités et de les accueillir sur notre zone, c'est notre première volonté. Mais c'est peut être aussi d'aider les gens dans leur quotidien à avoir des factures moins importantes d'énergie et à terme d'eau. Quand nous regardons les factures énergétiques de certains de nos concitoyens, nous sommes en droit de s'interroger sur leur vie de demain. Vous avez des gens dans ce secteur qui vivent dans des logements qui sont des vraies passoires thermiques où la facture mensuelle énergétique est de 130 à 150 €. Quand je demande aux Montdidériens moyens en retraite : quel est le montant de votre retraite ? 640 €. Quand nous avons ce chiffre là dans la tête, que l'on ajoute 150 € de chauffage, entre 80 et 100 € de mutuelle, un petit loyer, un peu d'électricité, un peu d'eau Qu'est ce qu'il reste ? Eh bien ça aussi, cela doit faire partie de nos priorités. Quand nous intervenons pour modérer le prix de la cantine c'est pour que tout le monde puisse y avoir l'accès, c'est aussi une priorité. L'emploi c'est une de nos priorités comme le logement. Essayer que les gens vivent bien ici, c'est aussi une de nos priorités. Parfois nous ne sommes pas compris, par exemple, sur l'éolien, je ne vous explique pas le nombre de boucliers que nous avons dû essayer de lever pour que ce projet puisse aboutir. A ce jour l'entreprise de maintenance éolienne Reetec se trouve sur la zone de Montdidier et il y a 5 emplois. Finalement les entreprises qui sont implantées, restent et essayent de se développer. Les sujets ne s'opposent pas, nous essayons d'avoir une vision globale.

V. Sammiez : Avons-nous une estimation de ce que consomme une ville comme Montdidier en gigawatt ? J'ai plus ou moins compris, peut-être à tort, qu'avec 4 éoliennes nous pourrions éviter de passer la facture à 250 € le méga watt et chauffer Montdidier ? Nous savons très bien que ce n'est pas possible ?

Mme Le Maire : A votre avis, avec 4 éoliennes nous couvrons combien des besoins de Montdidier ?

V. Sammiez : Je ne sais pas.

Mme Le Maire : 53% des besoins de la population de Montdidier sont couverts par 4 éoliennes. Notre objectif pour le futur, c'est l'autonomie énergétique. Nous espérons un jour, en aidant les habitants à consommer moins et en ayant des choix d'investissements sur les énergies renouvelables différents, atteindre les 100%. Evidemment, ça mettra des années. C'est pour cela que nous souhaitons faire une maison témoin, pour que sur l'éco quartier quand il y aura des parcelles qui seront constructibles, on puisse à terme avoir des maisons passives même positives, qu'elles seront en capacité de produire plus qu'elles ne consomment.

V. Sammiez : Quand vous dites 53% c'est bien les besoins des Montdidériens ?

Mme Le Maire : La ville de Montdidier dans sa totalité, population, industries et commerces. 53% des besoins c'est déjà pas mal. A l'époque, si nous avions voulu produire qu'en éolien, il fallait 8 éoliennes à Montdidier. Mais 8 éoliennes c'était quand même un risque, vu le montant de l'investissement, les permis de construire, les distances entre elles, la population était elle prête à accueillir ces 8 éoliennes ? Pour nous, le bon compromis était entre 3 et 5 éoliennes. A 3 nous aurions été juste pour équilibrer l'opération c'est-à-dire, j'investis, je rembourse mon annuité, je produis. A 4, c'est un peu la marge que nous avons. 53% c'est le chiffre que l'on avait il y a un an, à mon sens, aujourd'hui, nous sommes à, un peu plus de 53% dans la mesure où nous baissions nos consommations. La fourchette nationale est à peu près en augmentation de 13% et nous, nous sommes à peu près à 7 et 8%. Nous creusons l'écart, un habitant consomme moins à Montdidier dans son quotidien qu'un autre habitant sur le territoire national.

J. Heintz : Que s'est-il passé avec la lame ? Vu l'épisode neigeux catastrophique de cette année, avez-vous prévu dans les investissements de racheter du matériel qui permettra aux Montdidériens de se déplacer au moins en ville ?

Mme Le Maire : Globalement, même si nous ne sommes pas d'accord, nous nous sommes quand même mieux déplacés à Montdidier qu'ailleurs. Nous avons acheté des lames pour les installer sur les petites tondeuses pour ne pas faire les trottoirs avec les petites saleuses comme nous l'avons fait, même si nous en étions très contents. Il y a une convention qui a été passée avec M. Lanckriet, agriculteur, qui a acheté une lame, qui lui s'engage à tourner 24 h sur 24 (ce qui n'était pas le cas auparavant). C'est en renfort de nos services.

J. Heintz : Que s'est-il passé avec la lame ?

Mme Le Maire : Nous avons une lame qui était à côté du refuge de Montdidier, ledit refuge était embêté par cette dernière et a donné comme consigne à quelqu'un de la « broyer ». Une plainte a été déposée et elle est toujours en cours d'instruction. Nous avons la possibilité d'installer une lame sur nos équipements mais nous n'avons pas de lame supplémentaire. Mais nous avons fait le choix de prendre quelqu'un qui tournera 24h sur 24 et qui complétera nos services.

10) Budget primitif 2011 Eau

Mme le Maire fait lecture du budget Eau 2011 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	1 398 500.00 €	
Recettes		1 420 628.00 €
Restes à réaliser	128 168.00 €	291 195.00 €
Déficit reporté	185 155.00 €	
	-----	-----
	1 711 823.00 €	1 711 823.00 €

Section d'exploitation

Dépenses	1 596 658.00 €	
Recettes		1 068 000.00 €
Excédent reporté		528 658.00 €
	-----	-----
	1 596 658.00 €	1 596 658.00 €
Total général	3 308 481.00 €	3 308 481.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2011 service de l'eau.

11) Budget primitif 2011 Assainissement

Mme le Maire fait lecture du budget Assainissement 2011 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	842 000.00 €	Recettes	684 012.00 €
Restes à réaliser	1 380 802.00 €		2 089 900.00 €
Excédent reporté	551 110.00 €		
	-----		-----
	2 773 912.00 €		2 773 912.00 €

Section d'exploitation

Dépenses	1 306 791.00 €	Recettes	695 000.00 €
Excédent reporté			611 791.00 €
	-----		-----
	1 306 791.00 €		1 306 791.00 €
Total général	4 080 703.00 €		4 080 703.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2011 service de l'assainissement.

12) Budget primitif 2011 - Annexe 2 (Métafix)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°2 Métafix 2011 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	26 805.00 €	
Recettes réelles		64 933.00 €
Résultat reporté	38 128.00 €	
	-----	-----
	64 933.00 €	64 933.00 €

Section d'exploitation

Dépenses réelles	102 398.00 €	
Recettes réelles		113 503.00 €
Déficit reporté	11 105.00 €	
	-----	-----
	113 503.00 €	113 503.00 €

Total général **178 436.00€** **178 436.00 €**

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2011 annexe n°2 Métafix.

13) Budget primitif 2011 - Annexe n°6 Zone Industrielle

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2011 qui est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	45 000.00 €	
Recettes réelles		111 230.00 €
Déficit reporté	34 210.00 €	
Affectation	32 020.00 €	
	-----	-----
	111 230.00 €	111 230.00 €

Section d'investissement

Affectation		32 020.00 €
Déficit reporté	32 020.00 €	
Total général	143 250.00 €	143 250.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2011 annexe n°6 Zone industrielle.

14) Budget primitif 2011 – Annexe n°7 (hôtel d'entreprises)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n° 7 « hôtel d'entreprises » 2011 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	22 410.00 €	
Restes à réaliser	8 000.00 €	107 130.00 €

Recettes réelles		98 510.00 €
Déficit reporté	175 230. 00 €	
	-----	-----
	205 640.00 €	205 640.00 €
Section d'exploitation		
Dépenses réelles	56 500.00 €	
Déficit reporté	16 985.00 €	
Recettes réelles		73 485.00 €
	-----	-----
	73 485.00 €	73 485.00 €
Total général	279 125.00 €	279 125.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2011 annexe n°7 Hôtel d'entreprises.

15) Effectif du personnel 2011

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- arrête l'effectif du personnel, pour l'année 2011, comme suit :

Budget Principal

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Directrice générale des services	A	1
Secteur administratif		
Attaché principal	A	1
Rédacteur	B	4
Rédacteur chef	B	1
Rédacteur principal	B	3
Adjoint administratif de 1° classe	C	2
Adjoint administratif de 2° classe	C	2
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	5
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	4
Secteur technique		
Contrôleur des travaux	B	1
Adjoint technique de 1° classe	C	2
Adjoint technique de 2° classe	C	40
Adjoint technique principal de 1° classe	C	5
Adjoint technique principal de 2° classe	C	6
Agent de maîtrise	C	3
Agent de maîtrise principal	C	1
Secteur social		
Agent spécialisé des écoles maternelles 1° classe	C	11

Secteur médico-social		
Psychologue de classe normale	A	1
Secteur sportif		
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	B	1
Secteur culturel		
Assistants spécialisés enseignement artistique	B	18
Adjoint du patrimoine 2° classe	C	1
Secteur animation		
Adjoint d'animation 2° classe	C	1
Police municipale		

Chef de service de police municipale de classe exceptionnelle	B	1
Brigadier chef principal	C	1
Brigadier et Brigadier chef	C	1
Garde champêtre principal	C	1
Gardien	C	1
Emplois divers		
Apprentis		2
CUI - CAE		35
Contrat d'avenir		7

Budget Eau

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique de 2° classe	C	2
Adjoint administratif de 1° classe	C	1
Rédacteur	B	1

Budget Assainissement

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique de 2° classe	C	1
Agent de maîtrise	C	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1
Adjoint Administratif de 1° classe	C	1

16) Programme de voirie 2011 confiés à la Com de Com

Sur proposition de la commission chargée de la voirie, après avis favorable de la commission des finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montdidier, l'inscription du programme des travaux de voirie au titre de l'année 2011, suivant :

Rue Carnot – voirie neuve + trottoirs
Rues Saint Exupéry, la Roseraie – tapis de roulement

En fonction du coût :

Faubourg Saint Martin et chemin des Pendus - bordurage (écoulement des eaux)
Trottoirs rues de l'Industrie et Paul Fafet

Ces travaux de voirie devront comprendre des matériaux recyclés et pour les enduits au moins 10 % de fraisat.

Il est demandé à la Communauté de Communes d'intégrer ces critères pour l'attribution des marchés de voirie de Montdidier.

- Autorise le Maire à signer une convention pour l'adhésion au groupement de commandes.

J Heintz : Quand des travaux de voirie sont effectués, y a-t-il des enfouissements de réseaux ?

Mme Le Maire : Dans ces cas là, on fait tout. Quand nous réalisons des travaux de voirie, nous faisons systématiquement ce qui doit être fait comme : l'eau, l'assainissement, enfouir l'électricité C'est pour cela que nous prévoyons une petite réserve en fonction du coût des travaux.

17) Acompte sur subvention à l'école Sainte Thérèse

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, la majorité, le Conseil,

- décide dans le cadre du contrat d'association, de verser un acompte de 25 000 €, à valoir sur la participation aux dépenses scolaires concernant les élèves de Montdidier fréquentant l'école Ste Thérèse, au titre de l'année 2011.

- Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6558.

22 votants

19 pour

3 abstentions (Mme Dobel et Mrs Marié, Demolliens)

18) Subventions de Fonctionnement 2011

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, l'unanimité,

- décide d'attribuer, les subventions de fonctionnement suivantes :

ACPG –TOE - CATM	150€
Amicale des donateurs de sang	305€
Amicale des retraités hospitaliers	100€
Aqua club	400€
Association nationale de l'ordre du mérite	100€
Association futsal Montdidérien	150€
AUTC	150€
Avenir cycliste	2 000€
Basket ball Montdidérien	500€
Cercle Maurice Blanchard	150€
Club de scrabble	150€
Club des anciens des trois doms	150€
Club hippique des 3 Doms	4 000€
Club philatélique et cartophile	150€
Créations et loisirs	150€
Croix rouge	1 000€
Défi triathlon	200€
Echelle de Jacob	150€
FNATH	150€
Gym volontaire	150€
JSM (Jeunesse sportive montdidier)	500€
Judo club Montdidier	1 300€
La vandoise	150€
Le pigeon bleu	150€
Les randonneurs de Montdidier	150€
Les doigts de fée	150€
MAC (Montdidier athlétic club)	22 000€
Montdi thé dansant	150€
Montdidevelop'lang	150€
Montdidier athlétix	1300€
MRC (Montdidier rugby club)	2 000€
Pétanque de Montdidier	800€
PPCM (Ping pong club de Montdidier)	2 000€
Société de chasse	150€
Société de longue paume de Montdidier	500€
Société philharmonique	1 000€
Souvenir français du canton de Montdidier	150€
Tennis club Municipal de Montdidier	150€
UNC section de Montdidier	150€
UNRPA	150€
USC (section tir)	200€

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

19) Subventions exceptionnelles

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- décide d'attribuer, les subventions exceptionnelles suivantes :

Avenir cycliste	3 000€
Club philatélique et cartophile	1 000€
Cœur et santé	400€
Groupement associatif	500€
La Vandoise	750€ (tondeuse à gazon sur présentation de la facture)
Montdidier athlétix	1 350€
MAC (Montdidier athlétique club)	5 000€
MRC (Montdidier Rugby Club)	650€ (sono sur présentation de la facture)
Pétanque de Montdidier	500€
PPCM (Ping pong club de Montdidier)	1 700€
USC (section tir)	1 000€ (carabine sur présentation de la facture)
La vandoise – section compétition	64€

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

22 votants

21 pour

1 abstention (P. Balny, Président de l'association Cœur et santé)

20) Stade d'athlétisme - demandes de subventions

Par délibération n° 276 du 6 juillet 2010, le Conseil a décidé de réaliser un stade d'athlétisme et pour cela a sollicité des subventions des différents partenaires.

Après étude du dossier, le montant des subventions obtenues ou pouvant l'être sont les suivantes :

Montant total de l'opération 564 515 € HT

Etat – Travaux Divers d'Intérêt Local	5.31%	30 000 €
Subvention du Conseil Régional (FRAPP)	40 %	225 806 €
Subvention du Conseil Général	25 %	141 128 €
Fonds propres	29.69 %	167 581 €

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire :

- à inscrire des crédits au budget primitif 2011,
- à lancer les travaux en application du code des marchés publics et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- d'arrêter le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus,

de solliciter de :

- Monsieur le Président du Conseil Régional de Picardie, dans le cadre du FRAPP, une aide financière de 40 % soit 225 806 €,
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Somme, dans le cadre du schéma des gymnases et équipements sportifs structurants de la Somme, une aide financière de 25 % soit 141 128 €,
- l'autorisation de commencement anticipé des travaux

21) Tarifs des droits de place de la foire agricole

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de compléter la délibération n °308 du 13 décembre 2010 fixant les droits de places des foires et marchés, comme suit,

Pour ceux qui n'ont pas effectués de réservation au préalable, les droits seront encaissés par les Régisseurs des foires et marchés :

Droit d'inscription 15 €
Marché de la foire agricole 5 € le mètre linéaire

Pour les autres participants la délibération n°152 du 18/12/2001 reste applicable.

22) Régie de recettes pour l'encaissement des recettes du Cinéma « Hollywood Avenue »

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil,

- complète la délibération n°326 du 27 janvier 2011 et notamment l'article 4, à savoir :

« La régie encaisse le montant des droits d'entrées du cinéma, par tout moyen de recouvrement : numéraire, chèque, carte bancaire, bon d'échange en caisse (ex : comité d'entreprise, coopérative scolaire, etc..) délivré par la Mairie et préalablement réglé en trésorerie »

Tous les autres articles restent inchangés.



Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 00.